Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 28

Artikel: Officiel !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-205189

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas plus malin que ça ! — Dans une gare :

— Vous retournez à Genève, monsieur ?

— Oui, monsieur.

— Quel beau temps !

— Superbe !

— On va bientôt partir pour la montagne.

— Ah ! vous allez ?...

— Oui, l'été à la montagne et l'hiver dans le midi, comme tous les gens qui se respectent, puis...

— Vous êtes bien heureux !

— Et vous, vous ne voyagez donc pas ?

— Jamais !

— Comment faites-vous alors pour changer d'air ?

L'interlocuteur, impatienté :

— Je prends un autre morceau de musique.

Tout change. — Dans le cabinet d'un président de tribunal, deux époux sont cités en conciliation.

— Voyons, madame, dit le président, lorsque votre mari vous a épousée, il vous aimait ?

— Oh ! oui, monsieur, et je vous assure que son cœur battait fort.

— Et maintenant ?

— Maintenant,... c'est sa canne.

A BORD DU « WINKELRIED » EN 1828 [1]

(Fin.)

Mes lecteurs savent sans doute que le gouvernement du canton de Vaud a accueilli avec faveur l'invention des paragrêles. Sur toute la rive nord du Léman se dressent les perches blanches de ces engins ; mais nulle part ailleurs qu'aux environs de Lausanne je n'en vis une multitude aussi grande dans les vignes et les jardins. Je dois à la vérité de dire que cette singulière forêt gâte fort l'harmonie du paysage. Les conversations allèrent là-dessus leur train. Aux yeux des Anglais, ces paragrêles étaient une absurdité aussi bien qu'un manque de goût. Mais le maigre procureur de Morges en prit chaudement la défense.

— Je ne suis pas l'ami des nouveautés, dit-il, et je déteste plus que personne toutes ces inventions de notre époque au moyen desquelles on prétend rendre possible l'impossible ; le haut Conseil d'Etat sait que je l'ai toujours soutenu contre leur introduction et, Dieu merci ! nos fabriques ne connaissent pas encore les machines à vapeur, de même que nos lacs et nos rivières sont encore dépourvus, ou peu s'en faut, de bateaux à vapeur et de ponts suspendus. Mais, parmi ces appareils redoutables, les paragrêles font une glorieuse exception. Ceux-là menacent constamment notre vie et nos biens, ceux-ci au contraire nous préservent du malheur et font que nous ne tremblons plus, nous autres propriétaires, quand un nuage passe au-dessus de nos vignes.

— Mais, fit un passager, qui vous assure de l'infaillibilité de ces piques ? Que les vignerons en fassent l'essai, passe encore ; mais est-il juste que le gouvernement les contraigne à les planter avant que l'expérience ait démontré leur utilité !

— Oui, oui, répliqua le procureur, je sais qu'il est d'usage aujourd'hui de méconnaître le bien : c'est là le fruit du progrès ; chacun prétend être plus savant qu'autrui et la paternelle sollicitude du gouvernement ne recueille que l'ingratitude la plus noire.

— Le temps dira qui a raison, rétorqua l'autre en prenant congé de l'avocat des paragrêles.

Les paragrêles dont il est question ici étaient des perches de 35 à 50 pieds de hauteur, munies d'une pointe en laiton et d'un fil de même composition qui courait le long de la perche et se perdait dans le sol. On les plantait à environ 150 mètres l'une de l'autre ; parfois aussi, on les fixait à la cime des arbres. Ce fut le naturaliste Daniel-Alexandre Chavannes qui le premier les fit connaître chez nous, dans un mémoire qu'il présenta, le 1er septembre 1824, à la Société des sciences naturelles du canton de Vaud. Il cita d'abondantes preuves de leur efficacité en France et en Italie. Enflammées par son enthousiasme, les Sociétés des vignes de Lausanne, de Vevey, de La Côte s'occupèrent des moyens à prendre pour armer le territoire de ces tiges protectrices. Elles obtinrent l'appui du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ; bref, à partir de 1825, on vit le vignoble se hérisser de cette plantation qui choquait si fort les yeux des passagers du *Winkelried*. Hélas ! la grêle se moqua si bien des paragrêles que, au bout de peu d'années, les vignerons désabusés les arrachèrent partout. A Morges, nous dit M. F.-A. Forel, ils servirent dès lors, dans plus d'une maison de campagne, à suspendre les épis de maïs.

... Voici la riante ville de Vevey et son église de Saint-Martin, si majestueusement perchée sur la hauteur. A l'ouest de ce tableau dont les regards ne se lassent pas, un beau pont de marbre franchit de ses deux arches le cours de la bouillonnante Veveyse. Le *Winkelried* stoppe à une brève distance de là, en face de la place du Marché, à laquelle aboutit un belle allée ombragée, appelée Derrière-l'Aile et qu'entourent des maisons d'un aspect propret et confortable. Tout au bout de cette place, qui frappe par son étendue, se dresse un édifice ayant un péristyle à colonnes et un clocheton ; c'est la halle aux blés ou la « Grenette », comme on l'appelle ici. De jeunes arbres ont été plantés à côté de cette construction ; il y en a d'autres — des marronniers à fleurs roses — le long de la rive, avec des bancs pour les promeneurs. Tout ici respire le calme, la sérénité et le bien-être ; aussi n'est-il pas étonnant que les étrangers, et tout particulièrement les Anglais, aient pris l'habitude de venir passer l'été, et parfois toute l'année, dans cette ville ou dans les villas qui ornent la contrée entre Vevey et Montreux.

De nombreux curieux attendaient l'arrivée de notre bateau à vapeur. Ils étaient alignés en partie à l'extrémité du môle d'un port en construction. Parmi eux se trouvaient quelques dames élégantes, qui, agitant leurs mouchoirs dans la direction du *Winkelried*, coururent à la rencontre de toute une société qui en descendait. C'est ici aussi que débarqua monsieur le procureur. Vous ne sauriez vous imaginer l'air heureux qu'il eut, aussitôt qu'il se sentit de nouveau sur la terre ferme ! Diminué de quelques unités, le nombre des passagers s'accrut d'autre part de deux voyageurs en qui je reconnus avec une joyeuse surprise l'Anglais P. et le major suédois F., dont j'avais fait la connaissance lors d'un précédent séjour à Vevey. Nous allâmes déjeuner tous trois dans la cabine, tandis que, le bateau s'étant remis en marche, la rive déroulait les sites qui la rendent si pittoresque. Clarens se présenta à nos yeux avec son château du Châtelard, puis vint Montreux, que, depuis quelques années, on compare à Nice et à Hyères, et non sans raison, car innombrables sont les poitrinaires qui ont trouvé ici la guérison, ou du moins un allégement de leurs maux.

Notre auteur énumère avec un brin de pédantisme les noms de toutes les bourgades et de toutes les montagnes devant lesquelles vogue le *Winkelried*. En face de Meillerie, la beauté du paysage lui arrache des cris d'admiration, au grand étonnement du Hollandais :

Tandis que je ne trouvais pas de mots pour exprimer mon ravissement, le fils des Pays-Bas, tout en convenant que la rive ne manquait pas d'attraits, déclara qu'elle serait plus belle encore sans les hautes montagnes qui s'avançaient bêtement au premier plan.

— C'est pourtant joli ! fit le Français.

— Joli ! allons donc ! reprit le Hollandais, le canal d'Amsterdam à Utrecht m'offre mieux que cela : je n'ai qu'à monter sur le toit du Trekschuit pour voir s'étaler à perte de vue une contrée qui vaut bien celle-ci. On ne parle que de la Suisse, des merveilles naturelles de la Suisse ; mais, dans votre ville, les arbres empêchent de voir la forêt !

Il continua sur ce ton assez longtemps, mais nous ne l'écoutions plus. A Evian, le *Winkelried* s'arrêta pour déposer quelques passagers qui s'en allaient prendre les eaux d'Amphion. Connaissez-vous Evian ? La route du Simplon traverse la petite ville en ligne droite. L'église se trouvait sur son tracé. Au lieu de détourner la route, Napoléon éventra l'édifice et la fit passer entre ses murs, dans le sens de la longueur. Cheminant par là, il y a cinq ans, je vis ces ruines à gauche et à droite de la chaussée.

Cependant le ciel s'était rembruni peu à peu. Comme nous étions à la hauteur de Thonon, la pluie se mit à tomber. Toute la société se réfugia autour des petites tables de la cabine, à la lueur d'un grand nombre de chandelles. Pour tuer le temps, nous disputâmes, mes deux amis et moi, des mérites respectifs des lacs de la Suisse, des lacs d'Ecosse et du Canada. J'affirmai que le Léman pouvait soutenir la comparaison avec les plus célèbres nappes d'eau douce du monde...

Il était près de neuf heures du soir quand nous atteignîmes Genève. Le port étant déjà fermé, on nous débarqua aux Eaux-Vives, d'où nous gagnâmes la ville à pied. Le Hollandais était à mes côtés. Je l'entendis demander au Français, qui avait une dame à chaque bras : « A propos, croyez-vous réellement, comme on le disait ce matin sur le bateau, que les vignerons de ce pays-ci demeurent si loin que ça de leurs vignes ? » Il ne brillait pas précisément par la vivacité de l'esprit, le brave homme.

[1] Voir les nos des 14 et 28 juin.

Contre l'alcoolisme. — On demandait à un pochard converti :

— Enfin, qu'est-ce qui t'a corrigé ?

— Ah ! tu vas le comprendre tout de suite, toi qui es marié... Figure-toi que, quand j'étais ivre, je voyais ma belle-mère en double.

Officiel ! — On lit dans la *Feuille des avis officiels* :

« Le boursier de la commune de ***, percevra à l'auberge du ***, le ***, de 1 à 4 heures, la meisseillerie et la tauperie. Les retardataires seront pris en remboursement.

VOIX DU PASSÉ

Le pauvre Pierre.

Laissez passer le pauvre Pierre,
Enfants, à côté de vos jeux.
Son front s'incline vers la terre :
Peut-être vous deviendrez vieux.
Il vous aime, et vous laisse lire
Sur sa bouche, avec un sourire,
Ces mots du cœur : Soyez heureux !

Laissez passer le pauvre Pierre
Enfants, à côté de vos jeux.

Laisser passer le pauvre Pierre,
Devant vos rangs, jeunes soldats.
Malin sourire et tête altière
A l'ancien n'en imposent pas.
Lorsqu'on vous portait en nourrice,
Il se retirait du service,
Débris de glorieux combats !

Laissez passer le pauvre Pierre
Devant vos rangs, jeunes soldats.

Laissez parler le pauvre Pierre :
Il peut encor avoir raison.
Un bon conseil, en mainte affaire,
A sauvé toute la maison.
On nous dit : C'est au plus bel âge
Que du savoir est l'avantage,
Et Mentor n'est plus de saison ! —

Laissez parler le pauvre Pierre :
Il peut encor avoir raison.